

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Stéphanie Desjardins	Numéro de permis 2013348	Date d'inspection Le 05 septembre 2024	
Nom de l'établissement Les p'tits trésors de Steph		Numéro de téléphone (506) 473-6387	
Adresse 160 chemin Desjardins DSL de Drummond NB E3Y 1V3			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (iv) les noms, adresses et numéros de téléphone d'au moins deux personnes autorisées par le parent ou le tuteur de l'enfant à venir le chercher et avec qui communiquer en cas d'urgence, s'il était impossible de joindre le parent ou le tuteur,	24(1)(b)(iv)	13 sept. 2024	
Commentaires : 6 dossiers sur 20 n'ont pas l'adresse du contact d'urgence. Des photos me seront envoyées lorsque complétées.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (v) une copie de la vérification de son casier judiciaire ou de la vérification de ses antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas.	24(1)(c)(v)	13 sept. 2024	
Commentaires : Les éducatrices de 18 ans et plus doivent avoir la vérification du casier judiciaire\secteur vulnérable. Une photo me sera envoyée lorsque le casier judiciaire sera reçu pour 2 éducatrices.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vi) une copie de la vérification effectuée auprès du ministère du Développement social.	24(1)(c)(vi)	13 sept. 2024	
Commentaires : Une vérification du développement social est manquante pour l'une des éducatrices (remplaçante). Une photo me sera envoyée lorsque reçue.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	13 sept. 2024	
Commentaires : Les éducatrices qui n'ont pas leur RCR ne peuvent pas être seules avec un groupe d'enfant. Une date me sera envoyé d'ici la fin de la semaine.			

Commentaires généraux

Lors de ma visite en avant-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, des dossiers administratifs tenus sur les lieux et des consentements signés dans les dossiers pour les enfants.
Observation de la collation et du diner.
Les enfants de 2-12 ans ont été à l'extérieur lors de ma visite.
Discussion avec certaines éducatrices concernant la planification et la documentation pour les enfants.

original signé par

Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 05 septembre 2024

Date

original signé par

Angela St-Amand

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 05 septembre 2024

Date